

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 20 février 2024

Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

15 février 2024

Date d'affichage:

15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Dominique DEBAUX, Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 - DE_2024_11

Le Maire informe que :

- Ingrid LAFOREST, conseillère et membre du bureau de la Cabane de Chânes, ne prend pas part au vote et se retire de la salle du conseil ;
- Marie-Agnès FERNANDEZ, ayant le pouvoir de Dominique DEBAUX, membre du bureau de la Cabane de Chânes, celui-ci ne sera pas pris en compte pour cette présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR	200.00 €
TOP DANCE	300.00 €
COMITÉ DES FETES	700.00 €
AMI KALE DES PISSENLITS	700.00 €
SOU DES ÉCOLES CHANES CHASSELAS LEYNES	300.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL	300.00 €
LES AMIS DU BOCAGE	50.00 €
LES LYCÉENS EN COEUR	50.00 €
LA CABANE DE CHANES	400.00 €
SOUVENIR FRANCAIS - COMITÉ DE MACON	100.00 €
TOTAL	3 100.00 €

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,

ÉMET une réponse défavorable aux demandes suivantes :

JSC Crèches, Fondation du Patrimoine, Secours Populaire Français, Association Prévention Routière, Ligue contre le cancer, MFR de Charentay, Fédération des Restaurants Scolaires 71, France Adot 71, Les Restaurants du Cœur, AFM Téléthon.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21/02/2024
et publié ou notifié
le 21/02/2024
Préfecture de SAÔNE ET LOIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2024
071-217100841-20240220-DE_2024_11-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.